

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°25-DP038

Nature de l'acte : 1. *Commande publique – 1.1 Marchés publics*

**Objet : Consultation portant sur l'achat de véhicules pour la
Communauté de communes Terre Valserhône (marché n°202512)
– Déclaration sans suite des lots n°01 et n°02 pour cause
d'infructuosité**

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R. 2185-1, R. 2122-2 et L. 2122-2,

VU la délibération n°24-DC081 du 11 juillet 2024 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales, et notamment prendre tout décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT qu'une consultation portant sur l'achat de véhicules pour la Communauté de communes Terre Valserhône (marché n°202512) a été lancée le 30 juillet 2025, selon la procédure adaptée ouverte, publiée au BOAMP ainsi que sur le profil d'acheteur de l'établissement ; que la date limite de remise des offres était fixée au 12 septembre 2025 à 13h00 ; que la consultation comportait deux lots :

- Lot n° 01 – 2 véhicules neufs de type SUV 4x4 - 5 places Essence-Hybride pour le service de la police municipale
- Lot n° 02 – 1 Véhicule neuf de tourisme de type segment B Electrique 5 places

CONSIDERANT qu'aucune offre n'est parvenue dans les délais impartis pour les lots n°01 et n°02,

CONSIDERANT que, par conséquent, il convient de déclarer sans suite pour cause d'infructuosité la procédure de consultation du lot n° 01 – 2 véhicules neufs de type SUV 4x4 – 5 places Essence-

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20251001-25-DP038-AR
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025

Hybride pour le service de la police municipale et du lot n° 02 – 1 Véhicule neuf de tourisme de type segment B Electrique 5 places

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE DECLARER sans suite la procédure de consultation du lot n° 01 – 2 véhicules neufs de type SUV 4x4 - 5 places Essence-Hybride pour le service de la police municipale et du lot n° 02 – 1 Véhicule neuf de tourisme de type segment B Electrique 5 places, en raison de l'absence d'offres.

ARTICLE 2 : DE LANCER une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément aux articles L. 2122-2 et R. 2122-2 du Code de la Commande Publique.

ARTICLE 3 : DE SIGNER tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

- 1 OCT. 2025

Fait à Valserhône, le

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président,
Patrick PERREARD

